

et à son cabinet le 15 août, le conseil inter-provincial des syndicats agricoles disait de cette commission ce qui suit:

Les services de la Commission du prêt agricole canadien sont disponibles depuis bien longtemps, mais ils se sont révélés absolument insuffisants à s'acquitter des fonctions que nous aurions attendues de cette Commission, du moins en matière de financement agricole. Par leur expérience personnelle, les cultivateurs, (surtout les jeunes gens désirant s'installer sur une ferme) ont constaté que le fonctionnement de la Commission du prêt agricole canadien leur imposait de nombreuses restrictions.

De fait, les seuls qui semblent avoir facilement accès aux services de la Commission sont ceux qui ont déjà plus de terres et plus d'éléments d'actif qu'il n'en faut normalement. Le conseil du syndicat interprovincial des cultivateurs, qui représente les agriculteurs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, a déclaré:

Notre principal souci à cet égard est de permettre aux jeunes cultivateurs d'obtenir les finances nécessaires, contre les éléments d'actif de l'unité agricole, de leur permettre en bien des cas de prendre en charge la ferme de leurs pères et de rester dans la profession qui leur convient le mieux.

Le 31 juillet dernier, le premier ministre (M. Diefenbaker) et les membres de son cabinet ont reçu un mémoire de la Fédération des agriculteurs du Canada, qui s'étendait sur la Commission du prêt agricole canadien. On y lit:

Le programme régulier de la Commission du prêt agricole canadien à également besoin d'une révision. D'abord,...

Voici un passage intéressant, monsieur l'Orateur...

...il doit rendre plus généreuses ses présentes normes qui sont trop prudentes et modérées en matière d'évaluations et de prêts.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le premier ministre et les membres de son cabinet prendront ces mots à cœur. J'en donnerai lecture de nouveau:

Il doit rendre plus généreuses ses présentes normes qui sont trop prudentes et modérées en matière d'évaluations et de prêts.

Le mémoire se poursuit dans les termes suivants:

En outre, le prêt maximum devrait être porté de son niveau actuel de \$15,000 à \$20,000. Bien que la proportion maximum actuelle de 65 p. 100 de l'évaluation soit satisfaisante dans le cas des gros prêts, on devrait l'accroître graduellement à l'égard des petits prêts jusqu'à un maximum de 80 p. 100 pour les prêts atteignant \$8,000. La période maximum de remboursement devrait être de 40 ans. Les taux d'intérêt devraient être ceux qu'acquiesce la Commission du prêt agricole et l'État devrait payer les frais d'administration.

[M. Smith (Battle-River-Camrose).]

L'organisation administrative étant ce qu'elle est, la Commission du prêt agricole ne peut guère fonder ses décisions en matière de prêts sur des connaissances approfondies des conditions agricoles ni sur une détermination des capacités personnelles de l'emprunteur, ce qui est nécessaire à une ligne de conduite souple et salubre en matière de prêts. Nous recommandons donc l'établissement de comités consultatifs régionaux qui pourraient collaborer avec les hauts fonctionnaires de la Commission du prêt agricole.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, les opinions qu'ont exprimées au premier ministre et aux membres de son cabinet les deux plus importants organismes agricoles qu'on puisse trouver au Canada.

Le printemps dernier, un jeune agriculteur m'a fait parvenir une coupure du *Family Herald*, qui, sauf, erreur, est publié à Montréal. Il y est aussi question de la Commission du prêt agricole canadien. Je veux citer un extrait de ce qu'on y dit:

Il y a évidemment la Commission du prêt agricole canadien qui prête volontiers à l'agriculteur. Celui-ci n'a qu'à montrer que sa situation financière est tellement saine qu'il n'a vraiment pas besoin d'aide, et alors le prêt sera rapidement approuvé. Mais, si le cultivateur est endetté, qu'il travaille jour et nuit comme un coolie pour joindre les deux bouts et qu'il a besoin d'un prêt pour améliorer son sort, il perd son temps à le demander. L'amour de l'agriculture, la volonté de travailler jusqu'à l'épuisement depuis le petit jour, une réputation d'honnêteté, voilà des choses qui comptent aux yeux de certains; mais cela ne vaut rien pour les hommes d'affaires pratiques qui décident des prêts.

Qu'on sache bien que je ne reproche rien aux employés de l'État qui travaillent à la Commission du prêt agricole canadien. Je les ai toujours trouvés courtois et respectueux et je pense qu'ils font de leur mieux pour aider les agriculteurs en conformité de la portée restreinte de la loi que nous, en tant que membres du Parlement, leur demandons d'appliquer.

Il y a un autre point sur lequel il convient peut-être d'appeler l'attention du ministre des Finances,—en tout cas, assurément celle des fonctionnaires de la Commission du prêt agricole. La Commission refuse de nombreuses demandes d'emprunts (non sans raison, dans certains cas), mais la lettre, qui, je crois, est une lettre circulaire, par laquelle on avertit le requérant que sa demande d'emprunt est refusée est plutôt cruelle, selon moi, quand il s'agit d'un agriculteur. En voici le texte:

Votre demande a été soumise à l'examen de notre bureau principal. Cependant, nous regrettons de vous dire qu'il n'est pas présentement disposé à accorder un prêt. Dans les circonstances, votre demande a donc été refusée.

Pourquoi l'a-t-on refusé? L'agriculteur l'ignore. Il se demande: "Que dois-je faire pour obtenir un prêt de la Commission? Mes avoirs sont-ils trop insignifiants? Mes dettes